

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-489327

52531

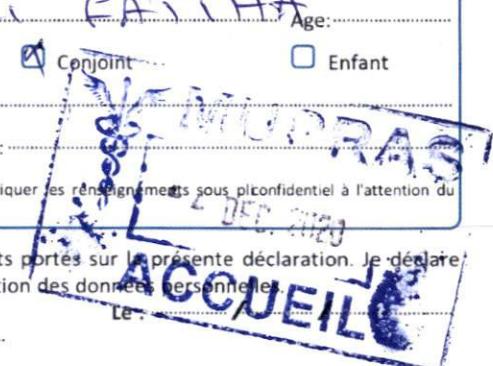
<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent(e)			
Matricule :	2577	Société :	RAM
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	Autre :	
Nom & Prénom : MABTY MOHAMED			
Date de naissance : 09-05-1952			
Adresse : Habilelle			
Tél. :	0522 90 67 97	Total des frais engagés :	1468,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin :			
Date de consultation :	06/11/2020	Age :	47
Nom et prénom du malade : AZZAHRI PATIHA			
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même	<input checked="" type="checkbox"/> Conjoint	<input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie : COVID			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06/11 2020	01	1	150 DH	INP : 515 50 Dr. BELKEBDAH 50 Médecin Générale Rue 27 N° 92 El Alia Cité Oufala Casablanca Tél. : 0522 90 48 76

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE EL LOTF MEDENOUNA NEAMA 3, Bd Oued Tensift El Oulja Casablanca - Maroc 29000 INPE 092025014	06/11/2020	618,40

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Labo Plus Appellian Raji - Casablanca	06/11/2020	B522 39	70000 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : []
				Coefficient des travaux []
				Montants des soins []
				Début d'exécution []
				Fin d'exécution []
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553	G 00000000 B	Coefficient des travaux []
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
				Montants des soins []
				Date du devis []
				Date de l'exécution []
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				

Dr. Khadija BELKEBIR
MEDECINE GENERALE

Lot. El Alia - Rue 27 N° 94
Bd. Oued Tansift - El Oulfa
Tel.: 0522 90 48 76 - CASABLANCA

PHARMACIE EL OULFA
Rue 27 N° 94 - Casablanca - NEAMA
313, Bd. Oued Tansift El Oulfa
Casablanca - Tél: 022.91.00.13

الدكتورة خديجة بلكبير
الطب العام

تجزئة العالية - الزنقة 27 رقم 94

شارع وادي تانسيفت - الالفة

الهاتف : 0522 90 48 76 - الدار البيضاء

Vita C 1000

LOT 09030-7
EXP 09/2023
PPV 15DH30

LOT 09030-4
EXP 09/2023
PPV 15DH30

PPV: 79DH70
PER: 10/23
LOT: J2782

PPV: 79DH70
PER: 10/23
LOT: J2782

LOT 101555
EXP 04/22
PPV 170.00 DH

PPV: 10DH30
PER: 04/23
LOT: J1040

Casablanca, le 05.01.2023
دار البيضاء، 5 جانفي 2023

A 22 A 42

15.30 x 2

2) vita

79.70 x 2

2) A 25 x 2

170.00

3) ofitk

10.30

x 2

10 - limite

x 31

Dr. BELKEBIR Khadija
Médecine Générale
Rue 27 N° 94 El Alia
Cité Oulfa Casablanca
0522 90 48 76

41 10
PI 51 PHARMACIE EL
Mme BELKELI
313 Bd. Coud Tensift
Casablanca - Tél: 021.91.00.22

Are
S.V.S

207.00) cas 231.

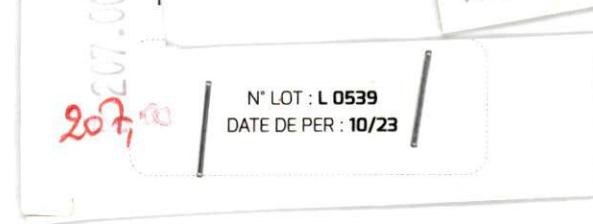
6) Maelys 2 m
27/10/2023

S.V

DR. BELKEBIR Khadija
Médecine Générale
Pav 27 N°44 El Alia
Casablanca
4876

LOT:1120
PER:01/22
PPV:41.10 DH

618.40 LOTF
PHARMACIE EL LOTF
Mme BELKELI NEAMA
313 Bd. Coud Tensift El Oulfa
Casablanca - Tél: 021.91.00.22



PHARMACIE EL LOTF
Mme BELKELI NEAMA
313 Bd. Coud Tensift El Oulfa
Casablanca - Tél: 021.91.00.22

Dr. Khadija BELKEBIR
MEDECINE GENERALE

Lot. El Alia - Rue 27 N° 94
Bd. Oued Tansift - El Oulfa
Tel.: 0522 90 48 76 - CASABLANCA

الدكتورة خديجة بلكبير
الطب العام

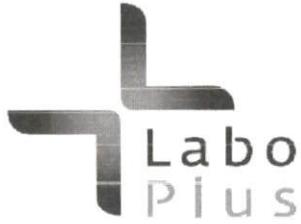
تجزئة العالية - الزنقة 27 رقم 94
شارع وادي تانسيفت - الالفة
الهاتف : 0522 90 48 76 - الدار البيضاء

Casablanca, le... 05/11/2022
الدار البيضاء في 20.2.2022

M^T AZZAHRI FATHIA

D C R

Dr. BELKEBIR Khadija
Medecine Generale
Rue 27 N° 94 El Alia
Cité Oulfa - Casablanca
Tél.: 0522 90 48 76



Laboratoire de biologie médicale

مختبر التحاليلات الطبية

Dr Zizi

دكتور الزيزي

Médecin Biologiste

طبيب

Ancien interne des hôpitaux de Paris

إختصاصي في

التحاليلات الطبية

Casablanca le 06-11-2020

Mme AZZAHRI Fatiha

FACTURE N° B201102068

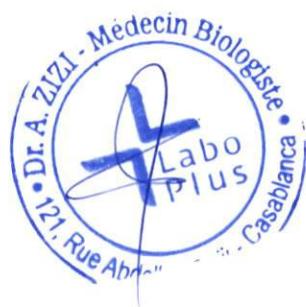
Récapitulatif des analyses

<i>CN</i>	<i>Analyse</i>	<i>Val</i>	<i>Clefs</i>
	PCR COVID-19	B522.39	B

Total des B : 522.39

TOTAL DOSSIER : 700.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :
sept cents dirhams





Laboratoire de biologie médicale

مختبر التحاليل الطبية

Mme AZZAHRI Fatiha

Prescripteur :

Casablanca le : 28-11-2020

Du : 06-11-2020

Référence : B201102068

Dr Zizi

Médecin Biologiste

Ancien interne des hôpitaux de Paris

Normes

Antériorités

BIOLOGIE MOLECULAIRE

PCR COVID-19 (SARS-CoV-2)

Nature du prélèvement: Ecouvillon naso-pharyngé

Résultat: **Positif détecté en gène N,RdRP**
(*applied biosystems QuantStudio 5 Dx, Siemens FTD SARS-CoV-2*)

CT: 25.0

Commentaire: Résultat à confronter au contexte clinique. Un résultat négatif ne prouve pas avec certitude l'absence d'infection par le COVID-19. Cette problématique concerne essentiellement la phase d'incubation du virus (notamment si contact < 5 jours avec une personne positive). Il y a donc lieu de prendre toutes les mesures de prévention pour éviter d'éventuelles transmissions.

